

2021

RAPPORT ANNUEL **PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ABERS



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

- 03** CARACTÉRISATION TECHNIQUE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE
- 10** TARIFICATION ET RECETTES
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE
- 16** INDICATEURS DE PERFORMANCE
DU SERVICE DE L'EAU POTABLE
- 22** FINANCEMENT DES
INVESTISSEMENTS
- 24** ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
DANS LE DOMAINE DE L'EAU
- 25** TAUX D'IMPAYÉS
ET DE RÉCLAMATIONS

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Rappel des obligations

Le présent rapport est établi en application de l'article l2224-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ».

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

🔗 Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article l. 2224-5 et modifiant les annexes v et vi du code général des collectivités territoriales ;

🔗 L'arrête du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

🔗 L'arrête du 2 décembre 2013 modifiant l'arrête du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur « indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux » ;

🔗 Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 - art.4

Organisation administrative du service

La Communauté de communes du Pays des Abers, ci-après désignée "CCPA", a été créée le 17 décembre 1993. Elle est composée de 13 communes essentiellement rurales, toutes situées dans le département du Finistère (29) : Bourg-Blanc, Coat-Méal, Kersaint-Plabennec, Landéda, Lannilis, Le Drennec, Loc Brévalaire, Plabennec, Plouguerneau, Plouguin, Plouvien, Saint Pabu et Tréglonou.



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays des Abers assure un service d'adduction, de distribution et de gestion des réseaux d'eau potable issu des 13 communes de son territoire.

Elle a transféré une partie de ses compétences au SYNDICAT MIXTE DU BAS-LEON (Production et transport d'eau potable).

Le service de l'eau potable de Kersaint-Plabennec est concédé à un délégataire, le SYNDICAT DES EAUX DU SPERNEL qui a délégué la gestion de son service par un contrat d'affermage avec Veolia.

Estimation de la population desservie en eau (D101.0)

42 296 habitants

Selon recensement INSEE – Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

Population totale			
Bourg Blanc	3 616	Plabennec	8 679
Coat Meal	1 133	Plouguerneau	6 770
Kersaint Plabennec	1 521	Plouguin	2 208
Landéda	3 688	Plouvien	3 936
Lannilis	5 790	Saint Pabu	2 131
Le Drennec	1 912	Treglonou	699
Loc Brevalaire	213		42 296

Conventions de vente ou d'achat d'eau aux adhérents

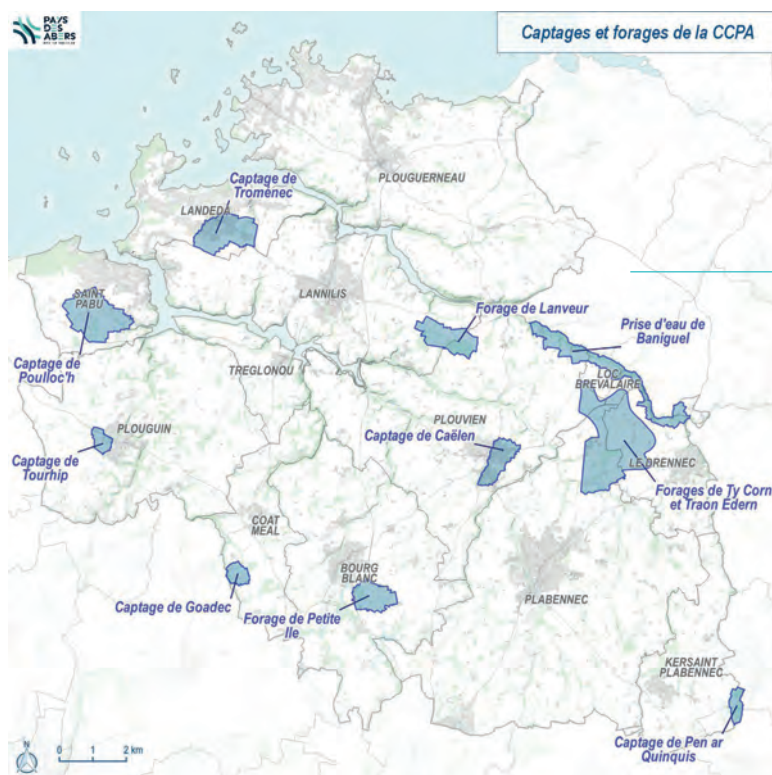
 SYNDICAT MIXTE DU BAS-LEON
Convention de fourniture d'eau

 SILL - Convention de fourniture d'eau
(en cours de réécriture en 2022)

Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie.

Ressources en eau



LOCALISATION DES CAPTAGES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPA

POINTS DE PRÉLÈVEMENT

Ouvrages	Débit max [m ³ /h]	Prélèvement 2018 [m ³]	Prélèvement 2019 [m ³]	Prélèvement 2020 [m ³]	Prélèvement 2021 [m ³]	Variation 2020/2021
Forage de Petite Ile BOURG BLANC	60 m ³ /h	126 475	119 870	70 735	107 948	52,61%
Captage Le Goadec COAT MEAL	20 m ³ /h 50 000 m ³ /an	34 573	39 659	30 385	29 708	-2,23%
Captage de Tromenec LANDEDA	25 m ³ /h 120 000 m ³ /an	117 479	101 723	130 011	134 712	3,62%
Forage de Lanveur LANNILIS	20 m ³ /h 150 000 m ³ /an	138 402	131 862	167 921	153 532	-8,57%
Forage Ty Corn n°1 (F1) PLABENNEC	20 m ³ /h	79 240	69 893	66 336	74 246	11,92%
Forage Ty Corn n°2 (S4) PLABENNEC	20 m ³ /h	69 094	62 037	57 520	65 159	13,28%
Forage Traon Edern (F2) PLABENNEC	10 m ³ /h	26 449	31 013	10 938	10 567	-3,39%
Captage Traon Edern PLABENNEC	18 m ³ /h 180 000 m ³ /an	136 973	136 222	142 947	110 799	-22,49%
Captage de Tourhip PLOUGUIN	16 m ³ /h 85 000 m ³ /an	82 825	80 629	74 318	73 375	-1,27%
Captage de Caëlen PLOUVIEN	35 m ³ /h 199 000 m ³ /an	217 109	217 498	208 687	184 729	-11,48%
Captage de Poulloc ST PABU	20 m ³ /h 175 000 m ³ /an	122 420	108 815	134 891	126 464	-6,25%
Total des prélèvements [m³]		1 151 039	1 099 221	1 094 689	1 071 239	-4,50%

VOLUMES ACHETÉS AUX COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

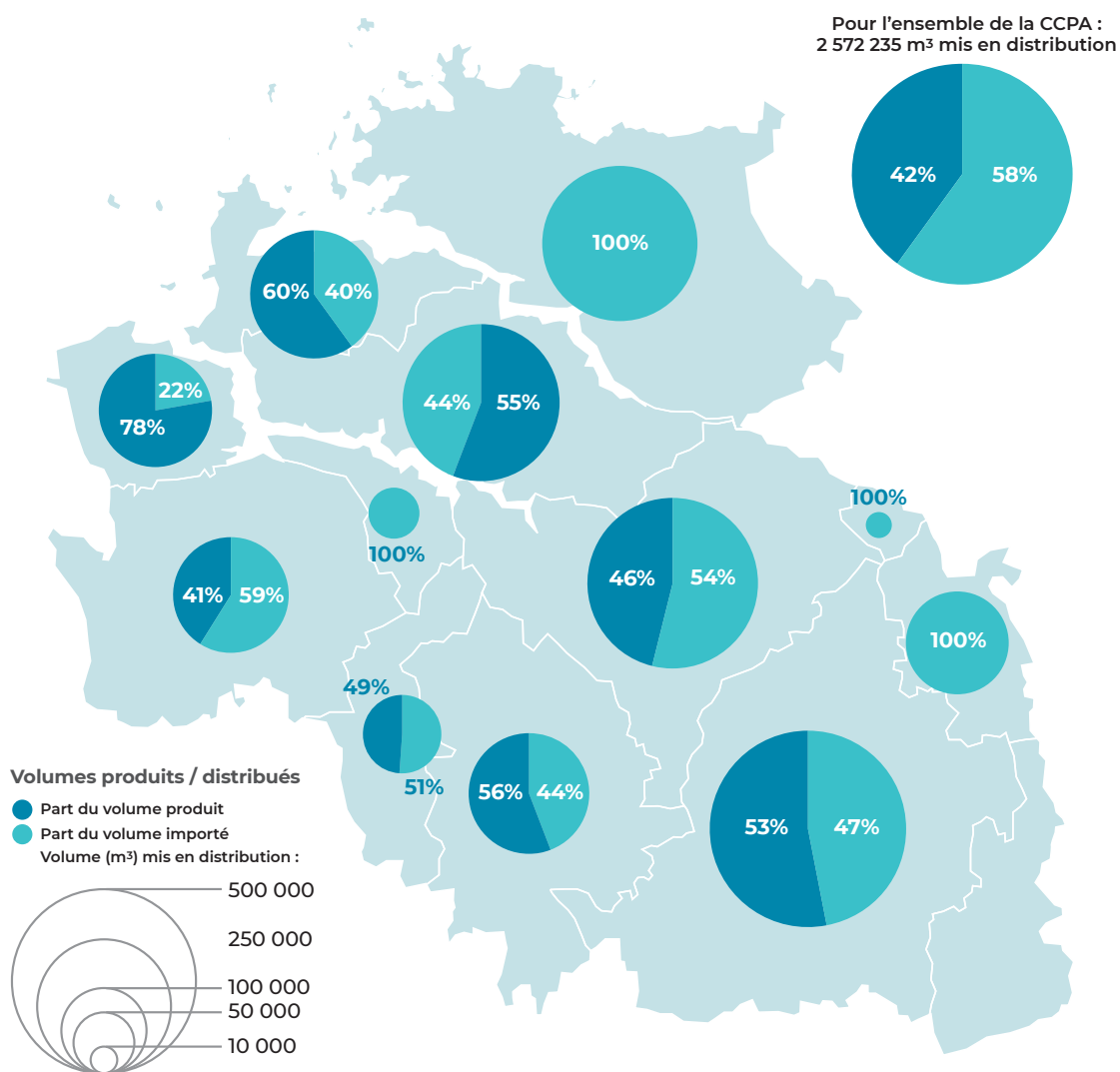
Achat à	Acheté en 2018 [m ³]	Acheté en 2019 [m ³]	Acheté en 2020 [m ³]	Acheté en 2021 [m ³]	Variation 2020/2021
Syndicat du Bas Léon pour Bourg Blanc	52 973	70 771	131 799	84 636	-35,78%
Syndicat du Bas Léon pour Coat Méal	30 301	30 190	36 536	31 075	-14,95%
Syndicat du Bas Léon pour Landéda	94 134	106 041	87 574	90 487	3,33%
Syndicat du Bas Léon pour Lannilis	180 201	176 916	186 233	190 430	2,25%
Syndicat du Bas Léon pour Le Drennec	143 357	137 363	136 817	98 701	-27,86%
Syndicat du Bas Léon pour Loc Brévalaire	9 123	8 330	9 123	9 864	8,12%
Syndicat du Bas Léon pour Plabennec	192 154	198 046	250 135	233 439	-6,67%
Syndicat du Bas Léon pour Plouguerneau	336 115	343 280	362 608	366 475	1,07%
Syndicat du Bas Léon pour PLOUGUIN	72 078	99 072	107 589	106 431	-1,08%
Syndicat du Bas Léon pour PLOUVIEN (hors SILL)	163 865	157 129	243 788	214 350	-12,08%
Syndicat du Bas Léon pour Saint Pabu	31 972	41 201	39 229	35 918	-8,44%
Syndicat du Bas Léon pour Tréglonou	38 740	33 627	34 554	39 190	13,42%
Total Volumes achetés [m³]	1 345 013	1 401 966	1 625 985	1 500 996	-7,69%

RÉSERVOIRS

Commune	Type de réservoir & capacité
LANNILIS	un réservoir aérien de 1000 m ³
LANDÉDA	un réservoir aérien de 500 m ³
TRÉGLONOU	deux réservoirs semi-enterrés 100 et 50 m ³
PLABENNEC	un réservoir aérien de 1000 m ³ et un réservoir enterré de 500 m ³
ST PABU	un réservoir aérien de 350 m ³
PLOUGUIN	un réservoir aérien de 200 m ³
COAT MÉAL	un réservoir aérien de 75 m ³
PLOUVIEN	un réservoir aérien de 500 m ³
BOURG-BLANC	un réservoir aérien de 200 m ³ et un réservoir enterré de 500 m ³
PLOUGUERNEAU	deux réservoirs aérien de 200 m ³ et un réservoir aérien de 300 m ³
LE DRENNEC	un réservoir aérien de 200 m ³

TOTAL DES VOLUMES D'EAU POTABLE

Total des ressources [m ³]	2018	2019	2020	2021	Variation
Ressources propres	1 151 039	1 099 221	1 094 689	1 071 239	-2,14%
Importations	1 345 013	1 401 966	1 625 985	1 500 996	-7,69%
Total général	2 496 052	2 501 187	2 720 674	2 575 235	-5,46%



Nombre d'abonnements

LOCALISATION DES CAPTAGES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPA

Communes	2018		2019		2020		2021	
	Abonnés	m ³	Abonnés	m ³	Abonnés	m ³	Abonnés	m ³
BOURG BLANC	1388	130377	1396	145315	1403	149735	1439	153456
COAT MEAL	470	52999	490	52299	493	53046	481	50721
LANDÉDA	2381	180542	2391	169433	2407	192132	2467	171976
LANNILIS	2742	224443	2767	192238	2781	269884	2804	195186
LE DRENNEC	851	82911	853	90931	864	78703	859	79559
LOC BREVALAIRE	78	8315	80	7621	80	8665	76	8909
PLABENNEC	4001	365209	4034	443540	4081	394717	4119	353664
PLOUGUERNEAU	4698	292353	4721	309079	4705	324986	4748	326956
PLOUGUIN	958	118359	977	144763	968	138095	978	135834
PLOUVIEN	1548	193215	1572	175772	1565	175623	1636	173641
SAINT PABU	1370	89392	1372	91823	1388	103331	1394	95178
TREGLONO	382	32169	346	28714	346	30468	359	30543
Nombre d'abonnements domestiques	20867	1770284	20999	1851529	21081	1919385	21360	1775623
Nombre d'abonnements non domestiques	4	447530	4	384053	4	455445	4	455445
Nombre total d'abonnements	20871	2217814	21003	2235582	21085	2374830	21364	2267778

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m³]	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Volume produit	1 151 039	1 099 211	1 094 689	1 071 239	-2,14%
Volume importé	1 345 013	1 401 966	1 625 985	1 500 996	-7,69%
Volume mis en distribution	2 496 052	2 501 177	2 720 674	2 572 235	-5,46%
Volume exporté	46 978	45 383	60 427	52 052	
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 770 284	1 851 529	1 919 385	1 775 623	-7,49%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	447 530	384 053	455 445	492 155	8,06%
Volume total vendu aux abonnés	2 217 814	2 235 582	2 374 830	2 267 778	-4,51%

Longueur du réseau

Linéaire du réseau hors branchements en km	2019	2020	2021	Variation
BOURG BLANC	57,54	56,81	57,30	0,86%
COAT MEAL	26,35	24,35	25,68	5,46%
LANDÉDA	66,07	69,17	68,93	-0,35%
LANNILIS	90,72	95,06	95,63	0,60%
LE DRENNEC	28,05	34,06	33,96	-0,29%
LOC BREVALAIRE	2,80	5,71	5,71	0,00%
PLABENNEC	176,55	165,24	169,70	2,70%
PLOUGUERNEAU	151,57	156,30	156,81	0,33%
PLOUGUIN	71,35	54,10	54,62	0,96%
PLOUVIEN	95,73	95,52	97,95	2,54%
SAINT PABU	67,22	44,05	47,10	6,92%
TREGLONOU	16,40	18,12	17,54	-3,20%
TOTAL	850,36	818,49	830,93	1,52%

Les linéaires sont extraits de notre SIG. La mise à jour est toujours en cours. Des ajustements sont donc opérés d'une année à l'autre.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Maintien des tarifs en vigueur fin 2017 dans les communes (avec absorption des effets tarifaires liés à l'assujettissement à la TVA des redevances eau des communes de moins de 3 000 habitants) et des modes de perception des redevances appliqués dans les communes avant le transfert de compétence.

Conformément à l'engagement de non modification des tarifs les 3 premières années après le transfert de compétence, le conseil communautaire a reconduit l'ensemble de ces tarifs de redevance pour l'année 2020.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
21/12/2017	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2018
20/12/2018	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2019
26/12/2019	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2020
17/12/2020	Fixation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2021

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le conseil communautaire a fixé à 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, le délai de convergence tarifaire de l'eau potable. Les tarifs seront organisés selon une même structure tarifaire.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les consommations sont payables au vu du relevé.

REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021
Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,30	0,30

Le prix de l'eau (D102.0)

Les tarifs des redevances sont ceux appliqués dans les communes au 31 décembre 2017. Une convergence tarifaire, tant pour l'eau que pour l'assainissement, est envisagée pour janvier 2021.

Compte tenu de l'assujettissement des Budgets eau et assainissement à la TVA, il a été appliqué aux tarifs jusqu'à présent "non assujettis", un coefficient de minoration afin de neutraliser l'effet sur la facture des usagers.

COMMUNE	NATURE	TARIFS 2021	
		MONTANT HT pour une consommation de 120m ³	Prix au m ³ TTC
BOURG BLANC	Abt annuel	61,17 €	
	conso °	125,20 €	1,96 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
COAT MEAL	Abt annuel	72,78 €	
	conso °	130,20 €	2,10 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
LANDÉDA	Abt annuel	61,17 €	
	conso °	81,80 €	1,57 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
LANNILIS	Abt annuel	44,50 €	
	conso °	172,00 €	2,22 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
LE DRENEC	Abt annuel	61,17 €	
	conso °	123,80 €	1,94 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
LOC BREVALAIRE	Abt annuel	52,83 €	
	conso °	115,65 €	1,80 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
PLABENNEC	Abt annuel	48,67 €	
	conso °	118,90 €	1,79 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
PLOUGUERNEAU	Abt annuel	63,67 €	
	conso °	156,20 €	2,25 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
PLOUGUIN	Abt annuel	52,83 €	
	conso °	133,25 €	1,95 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
PLOUVIEN	Abt annuel	61,17 €	
	conso °	109,85 €	1,82 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
SAINT PABU	Abt annuel	75,33 €	
	conso °	129,60 €	2,12 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
TREGLONOU	Abt annuel	76,17 €	
	conso °	140,10 €	2,22 €
	Redevance de pollution domestique	36,00 €	
Moyenne sur le territoire			1,98 €

Recettes d'exploitation

RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

Recettes de vente d'eau - compte 7011

Recettes vente d'eau domestiques	2020		2021	
		dont abonnements		dont abonnements
BOURG BLANC	210 760,12 €	88 248,70 €	227 454,30 €	87 840,12 €
COAT MEAL	83 689,84 €	36 447,49 €	87 540,32 €	34 424,94 €
LANDÉDA	251 684,18 €	136 886,09 €	235 973,73 €	148 214,91 €
LANNILIS	432 787,23 €	128 760,30 €	445 642,65 €	126 513,50 €
LE DRENNEC	117 143,32 €	50 777,28 €	123 453,30 €	52 116,84 €
LOC BREVALAIRE	9 700,00 €	3 488,00 €	2 835,66 €	4 226,40 €
PLABENNEC	529 188,50 €	163 240,00 €	566 550,64 €	194 095,96 €
PLOUGUERNEAU	722 089,65 €	293 592,00 €	701 288,54 €	302 305,16 €
PLOUGUIN	162 993,12 €	48 816,24 €	161 986,83 €	51 667,74 €
PLOUVIEN	232 808,50 €	95 465,00 €	182 040,65 €	97 137,96 €
SAINT PABU	207 031,48 €	101 310,12 €	227 853,91 €	105 687,99 €
TREGLONO	57 802,97 €	27 863,38 €	61 165,74 €	26 659,50 €
Recettes vente d'eau non domestiques		dont abonnements		dont abonnements
SAVEL	36 760,23 €	46,13 €	37 718,80 €	40,00 €
ALGAIA	2 903,49 €	46,13 €	13 672,79 €	40,00 €
AGRIMER	6 649,38 €	62,40 €	7 169,92 €	63,00 €
SILL	209 142,84 €	61,00 €	241 924,89 €	60,00 €
TOTAL RECETTES DE VENTE D'EAU	3 273 134,85 €		3 324 272,67 €	

Autres recettes - compte 704

Recettes de raccordements	2020		2021	
		Nbre de branchements		Nbre de branchements
BOURG BLANC	8 520,00 €	15	16 200,00 €	25
COAT MEAL	1 800,00 €	5	11 097,48 €	6
LANDÉDA	23 920,00 €	31	50 910,00 €	58
LANNILIS	18 040,00 €	27	16 460,00 €	19
LE DRENNEC	6 410,00 €	13	2 780,00 €	3
LOC BREVALAIRE	- €	0	- €	0
PLABENNEC	24 876,00 €	42	37 239,00 €	48
PLOUGUERNEAU	29 320,00 €	38	45 423,00 €	47
PLOUGUIN	2 760,00 €	3	8 740,00 €	17
PLOUVIEN	15 960,00 €	30	28 459,00 €	37
SAINT PABU	12 724,00 €	9	21 650,00 €	28
TREGLONO	2 400,00 €	2	2 110,00 €	2
TOTAL RECETTES DE RACCORDEMENTS	146 730,00 €	215	241 068,48 €	290

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Dépenses particulières de la collectivité

DÉPENSES DE VOLUMES IMPORTÉS

Communes	TOTAL 2020		TOTAL 2021	
	Volumes	Coûts	Volumes	Coûts
BOURG BLANC	131 799	56 344,07 €	84 636	37 844,73 €
COAT MEAL	36 536	15 619,14 €	31 075	13 860,33 €
LANDÉDA	87 574	37 437,89 €	90 487	40 322,84 €
LANNILIS	186 233	79 614,60 €	190 430	85 041,14 €
LE DRENNEC	137 398	58 737,64 €	98 701	44 025,93 €
LOC BREVALAIRE	9 123	?	9 864	5 519,36 €
PLABENNEC	250 135	106 932,70 €	233 439	104 126,38 €
PLOUGUERNEAU	362 608	155 014,92 €	366 475	162 387,63 €
PLOUGUIN	107 370	45 900,67 €	106 431	47 298,51 €
PLOUVIEN G19Q17766214H (SILL)	200 473	93 893,03 €	251 765	112 579,96 €
PLOUVIEN 3K220000431421	243 788	96 028,55 €	214 350	95 001,01 €
SAINT PABU	39 229	16 770,40 €	35 918	15 917,98 €
TREGLONOU	34 554	14 771,84 €	39 190	17 386,31 €
TOTAL	1 826 820	777 065,45 €	1 752 761	781 312,12 €

Relation à l'abonné

Il est important au travers de différents indicateurs, de prendre connaissance de l'activité du service ainsi que de l'évolution du nombre d'abonnés et quelques éléments chiffrés.

TAUX DE RESPECT DU DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0) (P152.1)

Date de la délibération	Nouvel abonné	Nouveau branchement
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	3 jours	4 mois

Date de la délibération	Taux
P152.1 - Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%

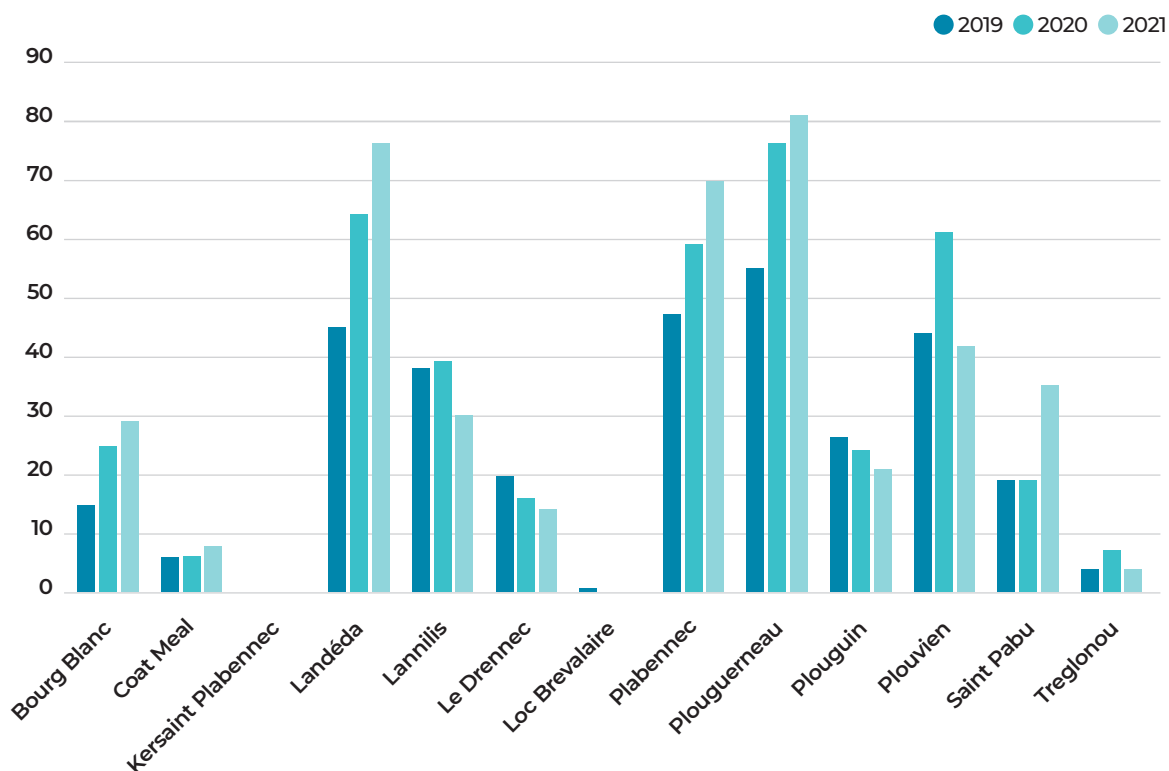
Le service a respecté tout au long de l'année, le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (4 mois maximum à compter de la réception du dossier complet – dans la réalité le délai est porté à 10 semaines entre la date de la première demande et la réalisation des travaux, notamment pour nous permettre de solliciter les autorisations administratives).

Ci-dessous, le nombre de chantiers faisant l'objet d'une facturation :

	Branchements AEP	Individualisation	Déplacement de compteur	Fermeture, ouverture de vannes	Divers	Total chantiers AEP
Bourg Blanc	25	-	3	1	-	29
Coat Meal	4	-	4	-	-	8
Kersaint Plabennec						
Landéda	49	6	13	7	1	76
Lannilis	24	4	-	1	1	30
Le Drennec	10	1	3	-	-	14
Loc Brevalaire						
Plabennec	42	10	12	3	3	70
Plouguerneau	54	8	12	6	1	81
Plouguin	16	2	1	1	1	21
Plouvien	34	1	6	1	-	42
Saint Pabu	27	-	6	2	-	35
Treglonou	1	-	3	-	-	4
TOTAUX opérations	286	32	63	22	7	410

(*) à noter que 212 devis d'assainissement ont été émis. 66 nécessitaient des travaux. Le reste concerne les lotissements.

410 chantiers AEP en 2021

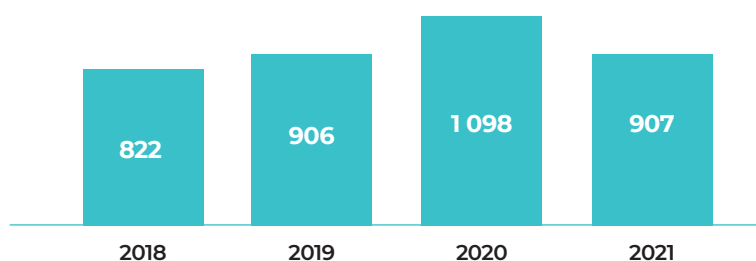


Aux travaux de branchements viennent se rajouter une multitude d'interventions non facturées. Ci-dessous, le nombre d'intervention sur appels :

	2018	2019	2020	2021
Interventions	439	737	704	561
dont :				
Casse conduite	8	28	27	20
Intervention pour fuite	110	128	150	80
Intervention sur réseau assainissement bouché	24	49	67	55

Appels reçus à l'hotel de communauté nécessitant une intervention administrative ou technique 1 659

Nombre de compteurs changés



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Qualité de l'eau (p101.1) – (p102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats des contrôles réglementaires		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité	Paramètres non conformes	Remarques
BOURG BLANC	Conformité bactériologique	14	14	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	13	13	100%	-	teneur moyenne : 15 mg/l
	Pesticides	4	0	0%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 15°f - eau peu calcaire
COAT MEAL	Conformité bactériologique	9	9	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	9	9	100%	-	teneur moyenne : 31 mg/l
	Pesticides	3	0	0%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 12°f - eau peu calcaire
LANDÉDA	Conformité bactériologique	14	14	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	14	14	100%	-	teneur moyenne : 37 mg/l
	Pesticides	5	0	0%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 16°f - eau peu calcaire
LANNILIS	Conformité bactériologique	16	16	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	16	16	100%	-	teneur moyenne : 28 mg/l
	Pesticides	3	0	0%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 14°f - eau peu calcaire
LE DRENNEC	Conformité bactériologique	9	9	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	9	9	100%	-	teneur moyenne : 24 mg/l
	Pesticides	12	9	57%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 13°f - eau peu calcaire
LOC BREVALAIRE	Conformité bactériologique	4	4	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	4	4	100%	-	teneur moyenne : 39 mg/l
	Pesticides	3	0	0%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 14°f - eau peu calcaire
PLABENNEC	Conformité bactériologique	22	22	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	22	22	100%	-	teneur moyenne : 21 mg/l
	Pesticides	2	2	100%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 11°f - eau peu calcaire
PLOUGUERNEAU	Conformité bactériologique	15	15	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	15	15	100%	-	teneur moyenne : 26 mg/l
	Pesticides	12	9	57%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 13°f - eau peu calcaire
PLOUGUIN	Conformité bactériologique	12	12	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	12	12	100%	-	teneur moyenne : 29 mg/l
	Pesticides	1	0	0%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 14°f - eau peu calcaire
PLOUVIEN	Conformité bactériologique	15	13	87%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	15	15	100%	-	teneur moyenne : 28 mg/l
	Pesticides	4	0	0%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 15°f - eau peu calcaire
SAINT PABU	Conformité bactériologique	12	12	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	12	12	100%	-	teneur moyenne : 39 mg/l
	Pesticides	6	0	0%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 11°f - eau peu calcaire
TREGLONOU	Conformité bactériologique	7	7	100%	-	-
	Conformité physico-chimique - nitrates	7	7	100%	-	teneur moyenne : 23 mg/l
	Pesticides	12	9	57%	-	Substance en dépassement : ESA-métolachlore
	Dureté				-	th moyen de 13°f - eau peu calcaire

L'eau distribuée a présenté une bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés, à l'exception du paramètre ESA-métolachlore.

Les non-conformités observées n'ont pas été de nature à induire de risque pour la santé du consommateur.

Protection des ressources en eau (P108.3)

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau. Captage de Traon Edern Plabennec.

0% aucune action

20% études environnementale et hydrogéologique en cours

40% avis de l'hydrogéologue rendu : 05/11/2015

50% dossier déposé en préfecture

60% arrêté préfectoral

80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
(terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place
d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre,
et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Ouvrages	Type	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CDH	Arrêté DUP
Forage de Petite Ile BOURG BLANC	Forage	12/11/94	24/07/97	20/10/97
Captage Le Goadec COAT MEAL	Puits	29/06/06	19/02/09	03/03/09
Captage de Tromenec LANDEDA	Puits	10/12/04	19/03/09	15/04/09
Forage de Lanveur LANNILIS	Forage	30/09/99	15/10/09	17/12/09
Forage Ty Corn n°1 (F1) PLABENNEC	Forage	06/05/97	26/06/97	04/09/97
Forage Ty Corn n°2 (S4) PLABENNEC	Forage	06/05/97	26/06/97	04/09/97
Forage Traon Edern (F2) PLABENNEC	Forage	06/05/97	25/06/97	04/09/97
Captage de Tourhip PLOUGUIN	Puits	24/07/04	23/01/08	14/02/08
Captage de Caelen PLOUVIEN	Puits	28/03/06	18/03/10	16/04/10
Captage de Poulloc ST PABU	Puits	22/11/03	20/08/09	13/11/09

100%

Import d'eau traitée depuis Syndicat Mixte du Bas-Leon Production et transport d'eau potable

Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus),
et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

96%

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou
achetés à d'autres services publics d'eau potable

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

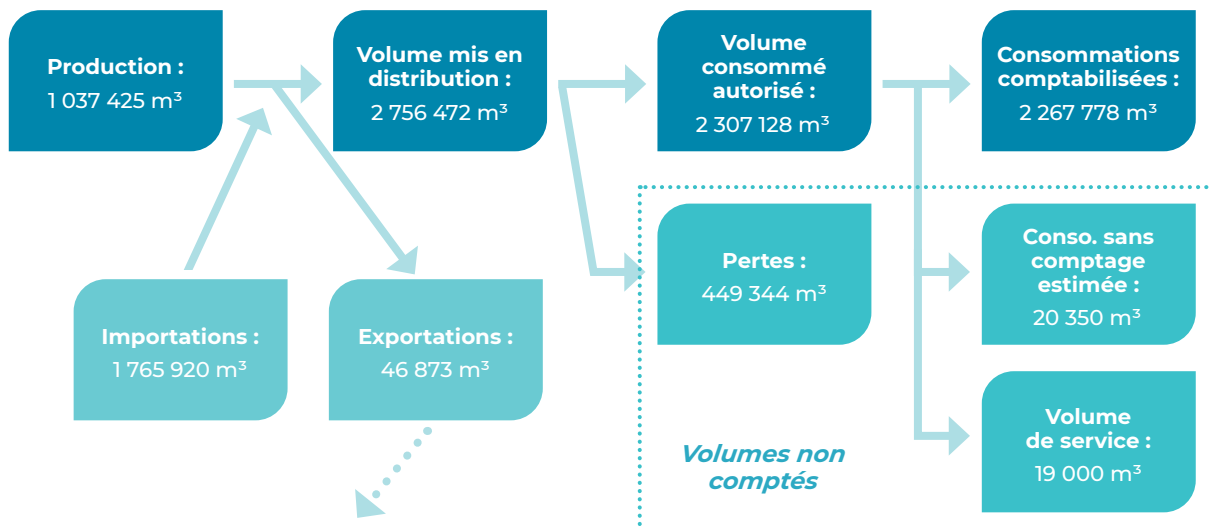
	NOMBRE DE POINTS	MOYENNE GLOBALE CCPA
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	9
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	7,5
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	9
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	3
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	4
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	2
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	82

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

PERFORMANCE DU RÉSEAU



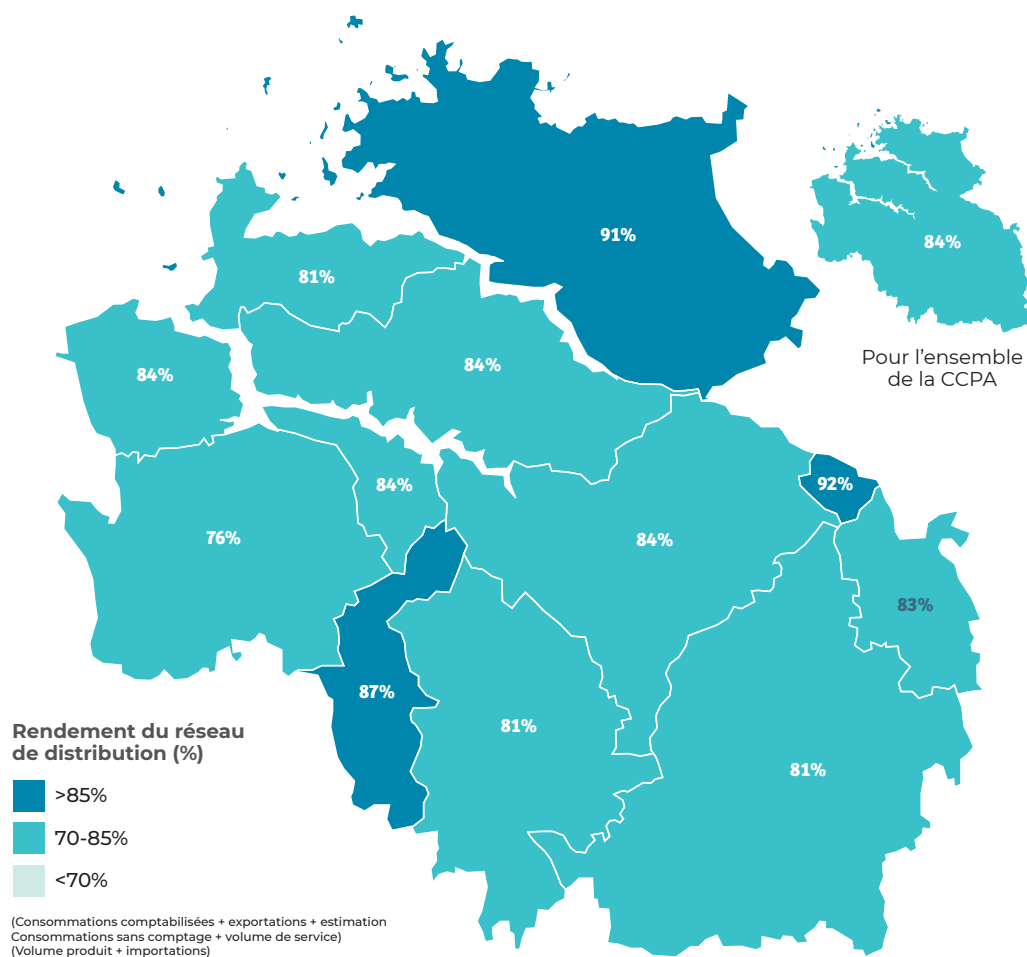
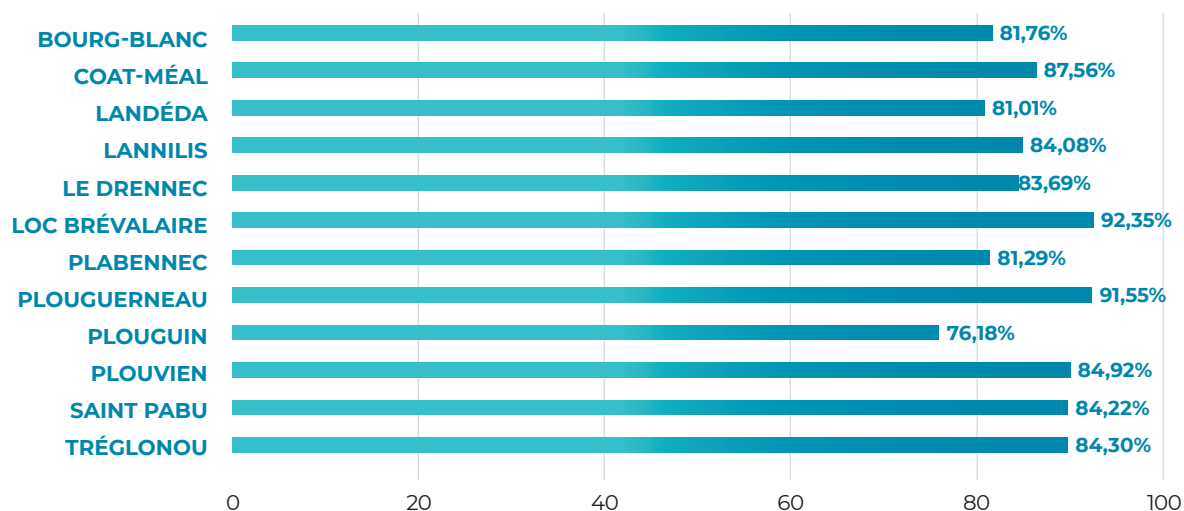
Les volumes vendus en gros ne transitent pas dans le réseau de distribution (46 873 m³)

	BOURG-BLANC	COAT-MÉAL	LANDÉDA	LANNILIS	LE DRENNEC	LOC BRÉVALAIRE	PLABENNEC	PLOUGUERNEAU	PLOUGUIN	PLOUVIEN	SAINTE PABU	TRÉGLONOU	ENSEMBLE CCPA
Volumes [m³] Produits	107 948	29 708	131 035	141 260	0	0	236 008	0	73 815	185 124	132 527	0	1 037 425
Volumes [m³] importés	84 632	31 075	88 049	201 810	98 225	9 864	233 565	362 587	106 460	471 346	39 112	39 195	1 765 920
Volumes [m³] exportés											46 873		46 873
Volumes [m³] mis en distribution	192 580	60 783	219 084	343 070	98 225	9 864	469 573	362 587	180 275	656 470	124 766	39 195	2 756 472
Pertes [m³] (volumes mis en distribution - conso comptabilisées)	35 124	7 562	41 608	54 616	16 016	755	87 878	30 631	42 941	98 973	27 088	6 152	449 344
Volumes [m³] consommé autorisé	157 456	53 221	177 476	288 454	82 209	9 109	381 695	331 956	137 334	557 497	97 678	33 043	2 307 128
Consommations comptabilisées	153 456	50 721	171 976	282 954	79 559	8 909	376 695	326 956	135 834	554 997	95 178	30 543	2 267 778
Consommations sans comptage estimées	1 500	1 000	3 000	3 000	1 650	200	3 000	3 000	500	1 500	1 500	500	20 350
Volumes de service	2 500	1 500	2 500	2 500	1 000		2 000	2 000	1 000	1 000	1 000	2 000	19 000
Rendement du réseau de distribution [%] <i>(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)</i>	81,76%	87,56%	81,01%	84,08%	83,69%	92,35%	81,29%	91,55%	76,18%	84,92%	84,22%	84,30%	84,41%
Indice des volumes non comptés [m³/km/j] <i>(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements/365</i>	1,89	1,13	1,87	1,73	1,50	0,46	1,54	0,62	2,25	2,91	1,84	1,31	1,59
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j] <i>pertes / longueur du réseau hors branchements/365</i>	1,69	0,85	1,65	1,57	1,29	0,36	1,46	0,54	2,17	2,84	1,68	0,93	1,42
Indice linéaire de consommation [m³/km/j] <i>(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)</i>	7,59	5,99	7,03	8,31	6,61	4,37	6,33	5,82	6,95	15,99	8,99	5,00	7,42

Rendements (P104.3)

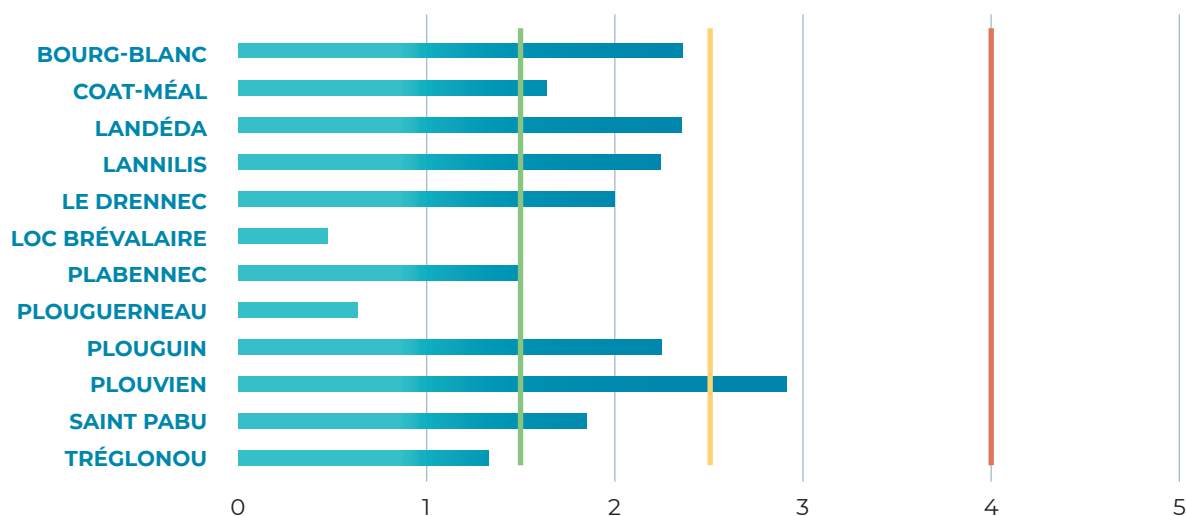
Le graphique ci-dessous représente les valeurs de rendement observées pour commune.

RENDEMENTS 2021



L'indice linéaire de pertes (ILP) (P106.3) reflète plus fidèlement le niveau de performance des réseaux, puisqu'il est généralement admis qu'il soit indépendant de l'évolution des consommations. La performance des réseaux peut être évaluée selon la grille d'appréciation de l'Agence de l'Eau, reproduite ci-après :

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP) (D106.3)



GRILLE D'APPRÉCIATION DE L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES

m ³ /j/km	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	< 4	< 8	< 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

A noter : Toutes les communes de la CCPA sont classées rurales (indice linéaire de consommation < à 10) sauf Plouvien (avec la Sill) indice de consommation à 15.99

Renouvellement des réseaux (P107.2)

	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,3

Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2) : 0,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Travaux engagés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant de travaux en €	Subventions accordées	Contributions du budget général
BOURG-BLANC			
Travaux de renouvellement conduite rue de la libération et rue Traverse	164 516,30 €		
Travaux de renouvellement de branchement	29 371,00 €		
Travaux de renouvellement conduite dans le réservoir	16 262,00 €		
Remplacement de vannes	8 345,00 €		
COAT MÉAL			
Travaux sur conduite kérambleau	139 937,20 €		
LANDÉDA			
Travaux de dévoiement de la conduite à Kerdreaz vihan	22 127,00 €		
Travaux de réhabilitation de réseau au niveau du giratoire d'Ar Méan	59 040,00 €		
LANNILIS			
Remplacement d'un escalier dans le réservoir	8 600,00 €		
Reprise du réseau quartier de Cosquer Coum	25 294,00 €		
LE DRENNEC			
Travaux AEP rue de Kervasiou et Kerfeunteun	113 062,90 €		
Remplacement du groupe de surpression dans le réservoir du Drennec	24 106,00 €		
PLOUGUERNEAU			
Travaux remplacement de la conduite kerjegu Camuel et kerscao	257 509,50 €		
PLOUGUIN			
Déplacement des conduites d'eau de Kérozal	217 516,00 €		
PLOUVIEN			
Remplacement de la conduite rue de la libération	154 659,00 €	100 000,00 €	
Mise en place d'une cloture autour du réservoir	1 662,00 €		
Sectorisation réseau	63 435,53 €		
TRÉGLONOU			
Remplacement conduite Pors Egras et Toul al Lan	86 896,50 €		
CCPA			
Remplacement de compteurs par le biais d'un marché	200 000,00 €		
Pose de branchements par le biais d'un marché	230 000,00 €		

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	N/C
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	N/C

NB : le retrait des conduites en plomb a été opéré depuis 1995. Cependant un inventaire détaillé reste à établir.

État de la dette (P153.2)

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	860 597,00 €	700 556,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	191 988,24 €	170 807,18 €
dont en intérêts	15 708,10 €	11 015,48 €
dont en capital	176 280,14 €	156 791,70 €

Nb : 26 emprunts au 1^{er} janvier 2018 – 22 emprunts restants au 31 décembre 2018.

Nb : 22 emprunts au 1^{er} janvier 2019 – 21 emprunts restants au 31 décembre 2019.

Nb : 21 emprunts au 1^{er} janvier 2020 – 18 emprunts restants au 31 décembre 2020.

Nb : 18 emprunts au 1^{er} janvier 2021 – 18 emprunts restants au 31 décembre 2021.

Amortissements réalisés

	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	780 213,40 €	883 707,16 €

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (p109.0)

	2020	2021
Montants des abandons de créance		
Dont part délégataire		
Dont part collectivité		
Nombre de demandes reçues		
Nombre d'aides accordées		
Montants des versements à un fonds de solidarité		
Dont part délégataire		
Dont part collectivité		

Opérations de coopération décentralisée

Subvention forfaitaire annuelle de 1 % des ressources du budget d'eau dans le cadre du dispositif "Oudin Santini" :

	2020	2021
Association "Cœur au Mali"	5 000 €	5 000 €

TAUX D'IMPAYÉS ET DE RÉCLAMATIONS

Taux d'impayés sur les factures d'eau (p154.0)

	2021
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	10 %

Taux de réclamations (p155.1)

Cet indicateur n'est pas encore quantifié dans le service.

Note de l'agence de l'eau loire-bretagne

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note d'information de l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention.

A ce titre, la "Note d'information 2021" établie sur la base de l'activité 2021 est jointe ci-après.

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

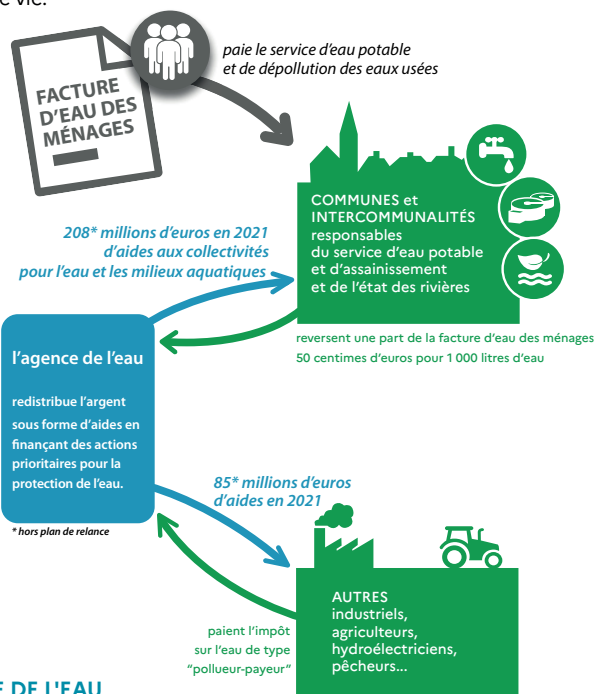
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire** ou à la/au **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2022

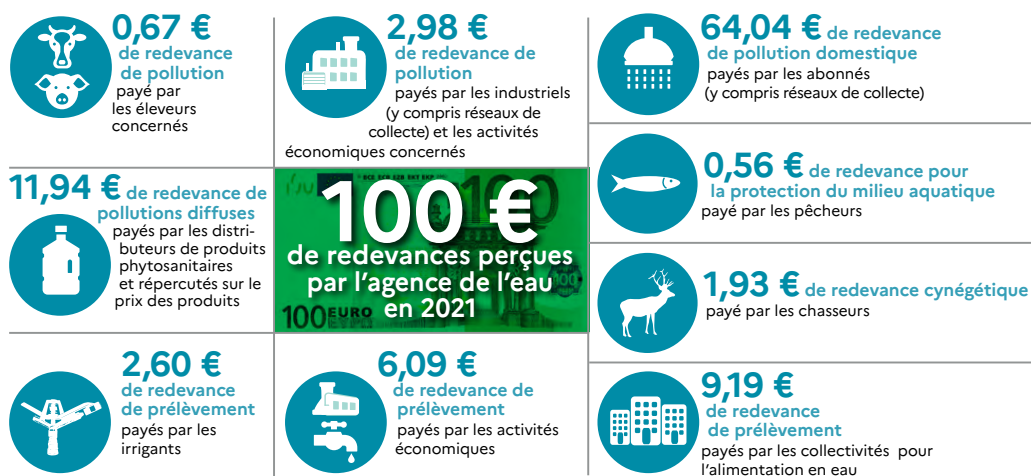
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

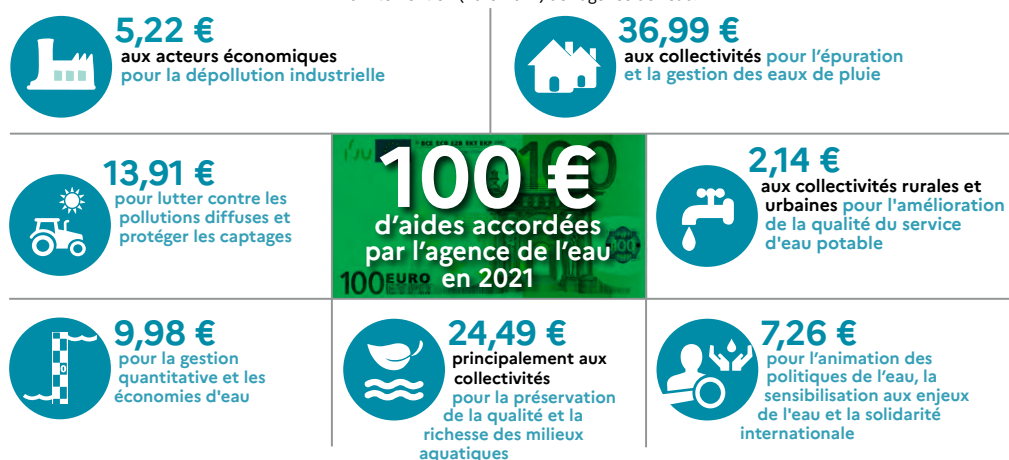


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

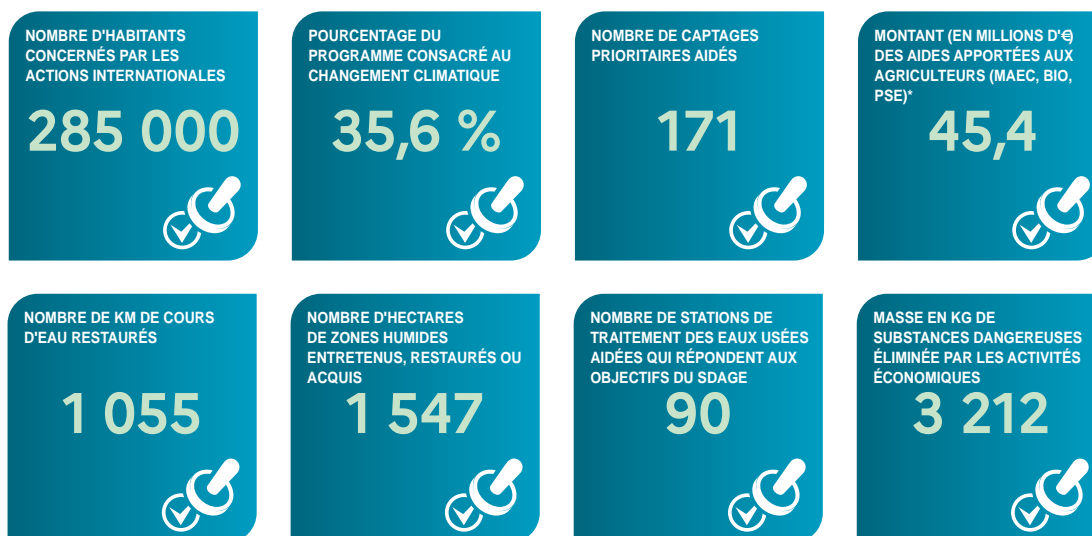
2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

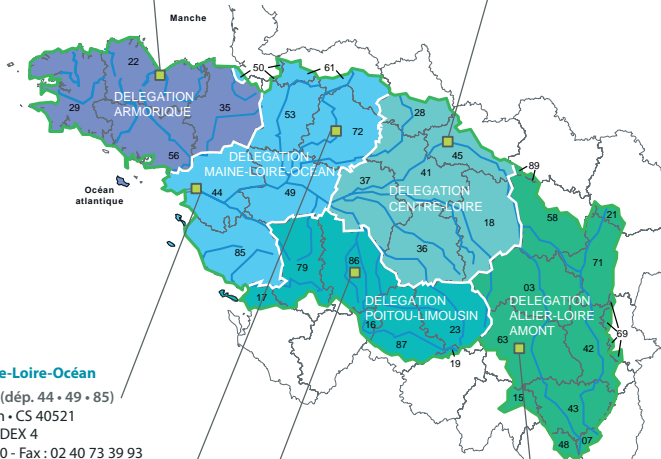
→ Site de Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Hôtel de communauté / 58 avenue de Waltenhofen / 29860 PLABENNEC